

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2023**

**N° 2023/09.03**

L'an deux mil vingt-trois et le sept septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 01/09/2023

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain), M. GARNIER Philippe (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

**Secrétaire élue** : Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène.

**Objet de la délibération: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE – ECOLE LES BLES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat de matériel informatique afin d'équiper 2 classes de l'école privée Les Blés. Il précise que l'installation de ces équipements ainsi que la formation du personnel enseignant a été réalisé par notre prestataire informatique. Il énumère les équipements informatiques mis à disposition des deux classes.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le responsable gestionnaire de l'école « Les Blés » afin de fixer les conditions de mise à disposition de ces équipements informatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** les conditions du projet de convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'Organisme Gestionnaire de L'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école Les Blés,

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme  
François DUMONT,  
Maire



La secrétaire de séance,  
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène,